



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 07588

Numéro SIREN : 493 704 332

Nom ou dénomination : 2C2B

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2013 sous le numéro de dépôt 52991



1305304001

DATE DEPOT : 2013-06-14
NUMERO DE DEPOT : 2013R052991
N° GESTION : 2011B07588
N° SIREN : 493704332
DENOMINATION : 2C2B
ADRESSE : 52 rue des Dames 75017 Paris
DATE D'ACTE : 2013/06/05
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

2C2B
Société par actions simplifiée au capital de 134 000 euros
Siège social : 52 rue des Dames, 75017 PARIS
493 704 332 RCS PARIS

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
M R
14 JUIN 2013

11 B. 7588

N° DE DÉPÔT R52991

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES
DES ASSOCIES PRISES EN ASSEMBLEE
LE 5 JUIN 2013

EL

C2

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Pascal ROYER de ses fonctions de président de la société et décide de désigner en remplacement, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 :

- Monsieur Bertrand MILLETRE, né le 20 avril 1961 à Paris 16^{ème} (75016), demeurant 53 rue des Batignolles, 75017 Paris.

Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La collectivité des associés prend acte de ce que Monsieur Bertrand MILLETRE déclare accepter les fonctions de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le président,
Bertrand MILLETRE

